

GenSight Biologics confirme le succès de son introduction en bourse en exerçant l'option de surallocation à 88,9%

- **Taille totale de l'offre dans le cadre de l'introduction en bourse portée à 5 655 859 actions nouvelles, soit un montant de 45,2 M€**

Paris, le 11 août 2016 – GenSight Biologics (Euronext : SIGHT, FR0013183985, éligible PEA-PME), société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central, annonce aujourd'hui que Oddo & Cie, Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, a exercé dans sa quasi-totalité l'option de surallocation à **88,9%**, portant sur 655 859 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre de 8,00 € par action correspondant à une augmentation de capital supplémentaire d'un montant de **5 246 872 euros**.

En conséquence, après exercice de l'option de surallocation, le nombre total d'actions nouvelles GenSight Biologics offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à **5 655 859 actions**. Le règlement/livraison des actions nouvelles issues de l'exercice de l'option de surallocation interviendra le 12 août 2016.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Oddo & Cie, en qualité d'agent de stabilisation, indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions GenSight Biologics (FR0013183985 – SIGHT) ;
- les opérations de stabilisation ont débuté le 12 juillet 2016 ;
- la période de stabilisation prend fin le 10 août 2016 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées au prix de 8,00 euros par action:

Date	Prix (en €)
18/07/2016	8,00
19/07/2016	8,00
20/07/2016	8,00
21/07/2016	8,00
22/07/2016	8,00
25/07/2016	8,00
26/07/2016	8,00
27/07/2016	8,00
28/07/2016	8,00
29/07/2016	8,00
01/08/2016	8,00
02/08/2016	8,00
03/08/2016	8,00
04/08/2016	8,00

À compter du 11 août 2016, Gensight a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI.

Intermédiaires financiers

Oddo & Cie agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé. Gilbert Dupont agit en qualité de Teneur de Livre Associé.



Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de GenSight Biologics sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 4 juillet 2016 sous le numéro 16-288 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de GenSight Biologics (74 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.gensight-corp.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base (et en particulier sur les facteurs de risques mentionnés à la section 4,1 « Risques liés aux produits, au marché et à l'activité du Groupe ») et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

Contacts

GenSight Biologics

Thomas Gidoïn
Directeur Administratif et Financier
tgidoïn@gensight-biologics.com
06 01 36 35 43

NewCap

Relations investisseurs
Florent Alba
gensight@newcap.eu
01 44 71 98 55

NewCap

Relations Médias
Annie-Florence Loyer
afloyer@newcap.fr
01 44 71 94 93

À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. (GenSight Biologics) est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (Mitochondrial Targeting Sequence, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. Le candidat médicament le plus avancé de GenSight Biologics, GS010, est en Phase III pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui conduit à une perte irréversible de la vue chez les adolescents et les jeunes adultes. En utilisant son approche de thérapie génique, les candidats médicaments de GenSight Biologics sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intravitréenne dans chaque œil.

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres de GenSight Biologics S.A. (la « Société »). Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce communiqué, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout État Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'État Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'État Membre.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux États-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux États-Unis. Des copies de ce communiqué ne sont pas, et ne doivent pas être, distribuées aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à l'article 21 (restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce communiqué ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce communiqué, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Un Prospectus, constitué (i) du document de base enregistré auprès de l'AMF et (ii) d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a été visé par l'AMF. Ce Prospectus comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés à la société et à l'offre. Ce Prospectus est disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site Internet de la société : www.gensight-biologics.com. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**